

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT


DECRET N° 2001-241 du 17 Mai 2001
portant nomination du secrétaire général
de la région de la Lékoumou

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte fondamental ;

Vu la loi n°009-90 du 6 septembre 1990, telle que modifiée par la loi n°9-95 du 25 mars 1995 fixant l'organisation administrative territoriale de la République populaire du Congo ;

Vu la loi n°16-95 du 14 septembre 1995 portant organisation et fonctionnement des régions et communes de plein exercice ;

Vu le décret n°99-39 du 11 mars 1999 fixant le traitement de fonctions des préfets, des sous-préfets et des secrétaires généraux des régions et des districts ;

Vu le décret n°99-286 du 31 décembre 1999 portant dérogation aux dispositions relatives aux abattements sur les salaires et les indemnités alloués aux autorités locales ;

Vu le décret n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

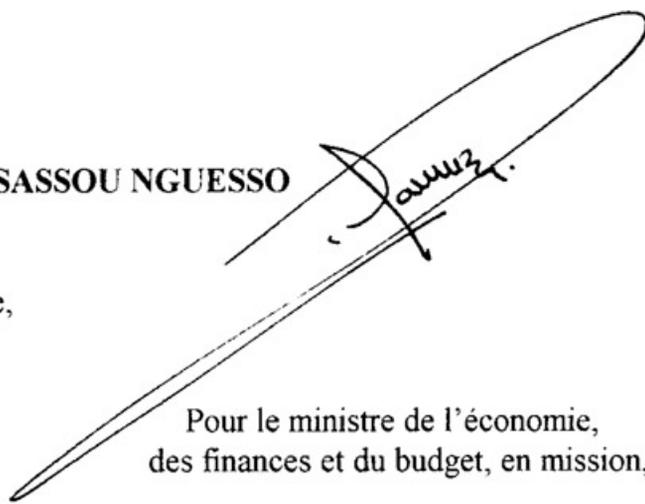
Article premier.- ~~Monsieur~~ **(Gabriel Serge) IDOURA-NGOUNDA** est nommé secrétaire général de la région de la Lékoumou.

Article 2.- L'intéressé percevra le traitement et les indemnités prévus par les textes en vigueur.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 17 Mai 2001

Denis SASSOU NGUESSO

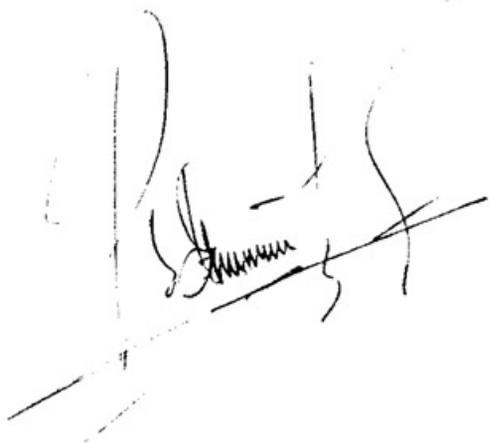


Par le Président de la République,

Le ministre de l'intérieur,
de la sécurité et de
l'administration du territoire,

Pour le ministre de l'économie,
des finances et du budget, en mission,

Le ministre du commerce et des
approvisionnements, des petites
et moyennes entreprises, chargé
de l'artisanat,



Pierre OBA



Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA